



LES SCIENCES UNIES
POUR UN AUTRE DÉVELOPPEMENT
AVEC ET POUR NOS SOCIÉTÉS

MSHSUD

La MSH SUD lance son appel à projets blanc 2021

Date limite de dépôt : 15 octobre 2021, 13h
Renseignements et dossiers de candidature sur mhsud.org

MSH SUD // Appel à Projets 2021



AAP BLANC 2021

Dédiée à l'incubation de projets innovants, la Maison des Sciences de l'Homme SUD (Sciences et Société Unies pour un autre Développement) associe des chercheurs et enseignants-chercheurs de toutes disciplines et des acteurs non-académiques dans la construction d'un espace mutualisé de recherche interdisciplinaire. Son périmètre n'est donc pas circonscrit aux seules sciences humaines et sociales (SHS) et langues, lettres et arts (LLA). La MSH s'appuie sur une démarche de co-construction interdisciplinaire, notamment à l'interface entre sciences de la vie, humanités et sciences sociales. Elle s'inscrit également dans un processus participatif impliquant les acteurs de terrain et des collectifs de citoyens.

À ce titre, la MSH SUD entend questionner et renouveler les modes de développement de nos sociétés par un programme d'actions articulant une pratique élargie de l'interdisciplinarité et une approche partenariale du monde social. L'objectif est de proposer des modes de développement viables et novateurs, répondant aux enjeux globaux contemporains.

1. CONDITIONS GÉNÉRALES

L'appel à projet blanc 2021 de la MSH SUD concerne **toutes les disciplines**. Il est destiné à **faire émerger des recherches exploratoires et transversales à fort potentiel innovant et structurant pour la communauté scientifique**, d'une part à l'échelle régionale et d'autre part pour favoriser de nouveaux fronts de recherche.

Les propositions soumises doivent correspondre à une demande de soutien à un **projet de recherche interdisciplinaire**, s'inscrivant dans le projet de la MSH SUD « les sciences unies pour un autre développement » (voir les orientations scientifiques de la MSH SUD – pdf).

Préalablement au dépôt de projet, les porteurs de projets sont invités à s'adresser à l'équipe de la MSH SUD qui les accompagnera dans le processus d'élaboration du dossier :

Contact : Julien Mary, référent scientifique
julien.mary@mshsud.org
Tél. : 06 07 85 15 65

2. MODALITÉS DE DÉPÔT ET CALENDRIER

L'ensemble du dossier de réponse à cet AAP (formulaire de candidature et lettres d'engagement), respectant le format établi, devra être transmis à la MSH SUD par voie électronique, sous l'objet « AAP 2020+ MSH SUD : Dossier ACRONYMEPROJET » à julien.mary@mshsud.org. Ce dossier, dûment renseigné et signé, devra comporter les documents suivants :

1. Le **formulaire de candidature (fichier joint)** : fiche projet, consortium, cadrage scientifique, budget du projet. Le formulaire doit être soumis en format word ou pdf, sous le nom : « Form_ACRONYMEPROJET ».
2. Les « **lettres d'engagement** » (DU et autres partenaires) **dûment signées** par les directeurs des laboratoires de rattachement des porteurs du projet et autres bailleurs du projet (**voir annexe**). Les lettres doivent être soumises en format word ou pdf, sous le nom : « Lettre_ACRONYMEPROJET_SIGLELABO ».

Calendrier

29 juin 2021 : Publication de l'appel à projets

15 octobre 2021, 13 heures : Date limite de dépôt des projets

10 décembre 2021 : Notification aux porteurs et porteuses

1^{er} janvier 2022 : Démarrage des projets

3. MODALITÉS DE SOUTIEN

Dans la limite du budget alloué à la MSH SUD, celle-ci soutiendra un nombre défini de projets d'une **durée d'un an renouvelable (à préciser par les porteurs de projet)**.

Ces projets seront financés par année civile, à hauteur de **2.000 € à 10.000 €** par projet. Ils devront être **cofinancés** (*a minima* à hauteur de 25 % de l'enveloppe demandée à la MSH SUD) : participation de laboratoires (sous forme de subventions ou de prestations, frais de personnels exclus) et d'autres contributeurs et bailleurs.

La dotation de la MSH SUD peut contribuer à **tous les postes du budget prévisionnel** du projet, à **l'exclusion des salaires** (exception faite des gratifications de stages) **et de l'achat d'équipements** :

- Organisation d'évènements scientifiques,
- Transport et hébergement de chercheurs invités,
- Missions et enquêtes de terrain,
- Edition et diffusion scientifiques,
- Prestations extérieures (demandes examinées au cas par cas).

Les frais de réception pris en charge **ne pourront excéder 20 %** de la dotation MSH et devront être dûment justifiés eu égard à la conduite du projet.

Pour être recevables, les dépenses doivent être proportionnées et justifiées, en lien direct avec le projet et limitées à sa durée. Seules les dépenses ayant été réalisées (service fait) avant la date de fin du projet seront prises en charge.

Un soutien non financier sera en outre accordé par la MSH SUD à toutes les équipes-projets sélectionnées. Celles-ci pourront bénéficier :

- D'une **reconnaissance** de fait par les établissements partenaires de la MSH SUD et bailleurs de fonds de la recherche,
- De **l'accès aux salles** de séminaire et de colloque (St Charles 2), sous réserve de leur disponibilité,
- D'un **accès aux différents services de la MSH SUD** (voir <https://www.mshsud.org/>).

4. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Les vérifications de l'éligibilité des candidatures sont réalisées par l'équipe de la MSH SUD sur la base des informations transmises à la date de clôture de soumission des propositions (**15 octobre 2021, 13 heures**).

Les candidatures considérées comme non éligibles ne seront pas soumises à l'évaluation du Conseil scientifique de la MSH SUD.

Les critères d'éligibilité sont :

- **Respect du calendrier** : la réponse à l'AAP doit être soumise à la date de clôture de l'appel
- Caractère **complet** de la candidature : un dossier, pour être complet, doit comprendre tous les documents détaillés dans le paragraphe 3 (*Modalités de dépôt et calendrier*)
- Les porteurs de projets ne sont autorisés à soumettre **qu'un seul** dossier ; ils peuvent néanmoins être associés à d'autres dépôts de projets.
- La réponse doit **s'inscrire dans [le projet de la MSH SUD « Sciences et société Unies pour un autre Développement »](#)**
- Le projet doit avoir une **dimension intrinsèquement interdisciplinaire, associant au moins une discipline SHS**
- La candidature doit être portée par **au moins deux chercheurs du site académique** (Occitanie de l'Est / ex-Languedoc-Roussillon) relevant **d'au moins deux disciplines différentes** et, de préférence, **de deux laboratoires différents**. La MSH SUD peut être sollicitée pour accompagner la constitution des *consortia* (identification de partenaires, mise en relation, etc.).

5. CRITÈRES DE SÉLECTION

La sélection est réalisée après **évaluation par le conseil scientifique** (CS) de la MSH SUD (CS indépendant, composé de chercheurs et enseignants-chercheurs extérieurs au site est-occitan) et **validation par son comité de pilotage** (COFIL) rassemblant les tutelles et partenaires de la MSH. Le cas échéant, il pourra être fait appel à l'avis d'**« experts » extérieurs** afin d'éclairer les choix du Conseil Scientifique.

Les candidatures sont évaluées selon **cinq critères** :

- Résonance avec les **missions de la MSH SUD**
- **Qualité scientifique** (clarté des objectifs et des hypothèses de recherche, originalité et positionnement par rapport à l'état de l'art)
- **Cohérence** de la méthodologie et du consortium réuni (qualité du consortium, complémentarité du périmètre interdisciplinaire de l'équipe)
- **Retombées** attendues du projet et de son incubation par la MSH SUD dans le champ scientifique et dans la société (par ex. : perspectives de réponses à des AAP de plus grande envergure, etc.)
- **Crédibilité** du budget prévisionnel et du calendrier envisagés.

Une attention toute particulière sera accordée aux projets qui proposent, si cela s'avère pertinent au regard du périmètre du projet :

- Une **prise de risque scientifique** (caractère novateur, exploratoire, pionnier)
- Une **ouverture à l'international**, tout particulièrement en interaction avec **les Suds** (caractère international de l'équipe, terrains d'enquête, modes de valorisation)
- Une ouverture à la **co-construction du projet avec les acteurs non-académiques** concernés par le sujet

- L'implication des **jeunes chercheurs** (par ex. : co-portage du projet avec un doctorant et/ou post-doctorant, dans la limite des contraintes légales)
- Une **participation active à la construction de la dynamique collective et structurante de la MSH SUD** : séminaires pratiques et réflexifs, symposiums, actions de formation, recherche collaborative, etc.

6. SUIVI DE L'AVANCEMENT DES PROJETS SÉLECTIONNÉS

Tous les projets sélectionnés seront **suivis par l'équipe de la MSH SUD, chargée de les accompagner.**

Sur la base des bilans présentés, le **CS de la MSH SUD proposera, ou non, la reconduction de l'équipe-projet pour une seconde année.** Sur la base de ces évaluations, le COPIL décidera en dernier ressort des suites à donner.

En fin de contrat, les porteurs d'équipes-projets devront adresser à la MSH SUD et à son CS, **au plus tard un mois après la date d'échéance, un rapport-bilan.** Ce dernier devra mentionner clairement :

- un état du **partenariat** effectivement engagé et du **réseau** ainsi formé (en insistant sur l'apport du périmètre de l'équipe constituée : coopération internationale, interdisciplinarité, etc.),
- un état des **sources**, des **matériels** et **méthodologies** mobilisés,
- un **résumé** du travail accompli (bilan scientifique),
- les modalités envisagées pour l'accès et la pérennisation des **données** produites ou à produire (notamment : Huma-Num et PROGEDO),
- la liste des **publications** réalisées, **communications** et autres **manifestations** liées au programme ou à la plateforme,
- la liste des **travaux d'étudiants** afférents au projet,
- une note sur les **perspectives** ouvertes par les résultats obtenus : angle problématique et objectifs affinés ; élargissement du réseau de chercheurs ; réponse(s) à des appels à projets régionaux, nationaux ou européens ; nouvelle définition de l'impact scientifique, social, culturel et/ou économique.

7. ENGAGEMENT DES PORTEURS

Les porteurs de projets s'engagent à :

- Respecter le présent **cahier des charges**, de même que les conventions et **chartes d'utilisation** régissant les services, plateformes et équipements mis à leur disposition,
- **Citer la MSH SUD, ses tutelles et partenaires** sur tous les supports de communication et toutes les publications réalisées dans le cadre de l'action soutenue, notamment par l'apposition de leurs logos respectifs,
- Participer à l'**animation des workshops et séminaires-ateliers méthodologiques** proposés par la MSH SUD, en lien avec les thématiques portées par les équipes-projets et plateformes.

Rappel : Le **dossier complet (formulaire de soumission et lettres d'engagement)**, dûment renseigné et **signé**, devra être transmis par voie électronique et en un seul message, sous l'objet « Réponse à l'appel à projets 2021 MSH SUD », pour le **15 octobre 2021, avant 13h**, à l'adresse suivante : julien.mary@mshsud.org.

ANNEXE : Modèle de lettre d'engagement (laboratoire, autres partenaires...)

SUR PAPIER EN-TÊTE DU LABORATOIRE

Je soussigné ... , directeur de ... , atteste avoir connaissance du projet ... déposé en réponse à l'AAP 2021 de la MSH SUD.

Par ailleurs, mon laboratoire / mon organisation s'engage à (*effacer la mention inutile*) :

- attribuer une subvention à l'équipe-projet ..., d'un montant de ... € pour la durée du projet.
- contribuer au soutien à l'équipe-projet ... sous la forme de prestation(s) (frais de personnels exclus), évaluée à ... € :

[DETAILLER LA/LES PRESTATION(S), FRAIS DE PERSONNELS EXCLUS]

-

-

Fait à, le ...

SIGNATURE